

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le dix du mois d'avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Benoît DHORDAIN**, Maire.

**Étaient présents** : M. DHORDAIN Benoît, Mme CORBIER Blandine, M. MAURAGE François- Xavier, M. BACQUET Cédric, Mlle RIBEIRO Maria, M. MAISON François, M. DELEPLANQUE Benoît, M. CAVRO Guy, M. LESNES Jean- Nestor, M. LEFEBVRE Jordan, M. OVCAR Baptiste, M. MAZURET Clément.

**Absents excusés** : M. PETIOT Gérald, M. LEMOINE Jean- Paul

**Secrétaire de séance** : Mlle RIBEIRO Maria.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité autoriser le Maire à rajouter un point sur l'ordre du jour : recrutement d'un emploi d'avenir.

### **1. Recrutement**

Afin d'aider M. Jonathan Gumez, actuellement seul pour assurer le service technique, suite à l'arrêt maladie de M. Marbec, la commune envisage de recruter une nouvelle personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité le recrutement en priorité d'un emploi d'avenir.

### **2. Nomination de 2 délégués SIVU (Murs Mitoyens)**

Il est nécessaire de nommer 2 délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de nommer M. Dhordain Benoit et M. Jordan Lefebvre comme délégués.

### **3. Nomination du délégué communautaire suppléant**

Suite à la démission de M. Éric Solaux, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de nommer Mme Blandine Corbier comme déléguée communautaire.

### **4. Choix de l'entreprise pour les travaux des trottoirs**

Plusieurs devis ont été effectués auprès d'entreprises pour les travaux concernant le chemin du Petit Cauroir et un trottoir sur la D157.

Coût : Sorriaux : 21360 €+ 5190 / Descamps: 18980 €+ 4471/ Leclercq TP : 10392 €+ 4428€

Les entreprises Ramery et Eiffage n'ont pas répondu aux demandes de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de choisir l'entreprise Leclercq TP pour la réalisation des travaux.

### **5. Compte de gestion, compte administratif, affectation de résultat 2014**

Budget 2014 de fonctionnement :

Recettes : 368.361,56€ (excédent 2014 : + 99.854 ,39€ - pour info, bénéfice 2013 : +44.482,06€) dont 59.193€

de l'Etat et 96.130€ des impôts.

Dépenses : 268.507,17€ de fonctionnement de Mairie.

Résultat de clôture 2014 : 36.234,54€ en fonctionnement et 343176,78 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de valider les comptes de gestion et administratif.

#### **6. Durée de l'amortissement SIVOM**

Après dissolution du Syndicat, des dettes sont imputées à Cauroir pour la somme de 51870.16 €, avec obligation d'amortissement tous les ans.

Le choix d'une durée d'amortissement sur 5 ans porte à 10380€ le remboursement annuel jusqu'à la fin du mandat.

C'est une opération au final neutre budgétairement pour la commune et il n'y a pas d'impact sur la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de d'amortir la somme sur 5 ans.

#### **7. Taxe d'imposition 2015**

Eventualité d'augmenter de 1 voire 2° % la taxe d'imposition pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à 7 voix contre, 3voix pour et 1 abstention de ne pas d'augmenter de la taxe d'imposition pour l'année 2015.

#### **8. Subventions 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité l'octroi de subventions après demande :

AJR : 2778€ - USEP : 300€ - Cauroir en forme : 300€ (avec demande de budget) - Coopérative scolaire : 300€ - Comité des fêtes : 500€ - Resto du Coeur : 100€ - Secours populaire : 100€

#### **9. Budget primitif 2015**

Section de fonctionnement :

Contrat de prestation de services avec entreprises de dératisation.

Correction d'écriture : ligne 6227 : 500€ au lieu de 2000€ soit un écart de 1500€ à inscrire en ligne 6226.

Ligne 6226 : 3500€

Dépenses : Néant

Indemnités d'adjoints : Retour au taux normal proposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité le retour au taux normal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2015.

#### **Questions diverses**

Attente de l'intervention de l'entreprise de dératisation.

Attente de l'intervention de l'entreprise pour l'égavage du lierre.

Attente de l'intervention de l'entreprise pour l'escalier de l'AJR.